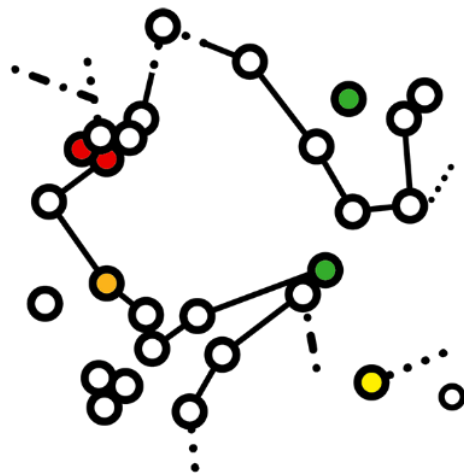


Déclaration non gouvernementale (DNG)

Approuvée le 11 juin 2019



lacoordination^{.org}

amplificateur.s
de solutions

Pourquoi une DNG?

Le 26 mai dernier, nous avons voté. Les résultats des élections ont dévoilé un paysage politique plus complexe que jamais. Les analystes en retiennent essentiellement une distanciation majeure du nord et du sud du pays ainsi qu'une très inquiétante montée de l'extrême-droite. C'est indiscutable. Au-delà, nous pensons qu'il y a, partout dans le pays, une immense volonté de changement et un manque de clarté sur les termes de ce changement.

Nous proposons **un changement vers une société décarbonée, inclusive, ouverte et solidaire.**

C'est à ce changement que nous, responsables francophones d'organisations de la société civile, travaillons depuis longtemps. D'abord en essayant de nous comprendre, entre environnementalistes, acteurs sociaux, promoteurs des droits humains, féministes, mutuellistes, syndicalistes, activistes, opérateurs... Nous avons travaillé à ce changement en nous informant mutuellement sur nos stratégies, nos alliances, nos oppositions et nos soutiens. Aujourd'hui, nous allons un pas plus loin : nous définissons le changement que nous voulons, forts de la demande de changement exprimée par la population à travers le vote du 26 mai. Nous dépassons les approches sectorielles et cloisonnées pour offrir **un cadre commun, lisible, global et cohérent.**

La Déclaration Non Gouvernementale (DNG) est **une proposition transversale et immédiate de changement** construite en conjuguant dans une vision commune les revendications sectorielles portées par une grande diversité d'acteurs de la société civile.

Voici le changement auquel nous sommes prêts à contribuer :

- ✓ en déposant la DNG auprès des formateurs de gouvernements comme contribution majeure à la rédaction des accords de majorité ;
- ✓ en nous engageant à monitorer les politiques gouvernementales tout au long de la législature sur la base du contenu de la DNG ;
- ✓ en proposant aux parlementaires et aux membres des cabinets ministériels qui le souhaitent des échanges sur les différents enjeux contenus dans la DNG ;
- ✓ en produisant des notes d'orientation déclinant des volets particuliers de la DNG.

Nous enjoignons les négociateurs de structurer leurs accords de gouvernement sur ce changement. Cette période de négociation des futurs accords de majorités est souvent mise à profit pour un exercice de consultation des corps intermédiaires. La DNG veut à la fois renforcer ce processus consultatif, et jouer le rôle de mise en garde.

Une méthode

La DNG entend fédérer, sur une base volontaire bien entendu, les représentants de la société civile qui adhèrent à son contenu et souhaitent s'y associer. Ces représentants échangent depuis près de deux ans de façon systématique. Et vont continuer à la faire. C'est le sens de www.LaCoordination.org qui nous réunit.

Ensemble, nous voulons donner un impact collectif et transversal au travail sectoriel réalisé par nos organisations dans le cadre des mémorandums que chacune a déposés. L'essentiel de la DNG a d'ailleurs été extrait de ces très nombreux mémorandums qui construisent une partie importante de la légitimité de cette initiative. Elle s'inspire également de travaux tels que les publications de la Coalition Climat, le Manifeste pour un Pacte social et Ecologique, le Manifeste « *Transition Now* »...

A travers la DNG, chacun contribue à promouvoir les propositions construites par d'autres acteurs, en reconnaissant que ces propositions s'appuient sur une vision commune de la société et en faisant confiance dans l'expertise des autres.

Des thèmes déclinés de manière trans-institutionnelle.

Nous ne voulons pas de segmentation en fonction des niveaux de pouvoir. Mais chaque niveau de pouvoir concerné est bien entendu associé au thème. Notre pays souffre de la stratification des niveaux de pouvoirs. La plupart des signataires travaillent justement sur plusieurs niveaux. Un document unique appelle à la fois à plus de cohérence (les enjeux ne sont pas divisibles) mais également à des collaborations futures entre exécutifs.

Quatre niveaux de pouvoir concernés.

- **UE** : Union Européenne
- **FED** : Fédéral (*)
- **REG** : Régions
- **FWB** : Fédération Wallonie-Bruxelles

Le choix des thèmes est forcément subjectif et limité, mais en cohérence avec les terrains d'action des organisations de la société civile. La plupart des propositions relèvent de politiques croisées et aux intersections. Les enjeux sont globaux, les politiques doivent suivre :

- 1. Un environnement sain et une mobilité durable**
- 2. Une justice sociale**
- 3. Un travail de qualité**
- 4. Une prospérité économique soutenable et partagée**
- 5. Une fiscalité juste**
- 6. L'égalité et la liberté dans la diversité**
- 7. La santé et le bien-être**
- 8. Une politique internationale juste**
- 9. La démocratie assainie, rempart contre le populisme et les extrêmes**

La liste des initiateurs¹ de la DNG

Séverine ACERBIS, Directrice de Badje
Hafida BACHIR, Secrétaire politique de Vie Féminine
Bernard BAYOT, Directeur de Financité
Marc BECKER, secrétaire national de la CSC
Thierry BODSON, Secrétaire général de l'interrégionale wallonne de la FGTB
François de BORMAN, Vice-Président de Grands-Parents pour le climat
Estelle CEULEMANS, Secrétaire générale de la FGTB-Bruxelles
Christophe COCU, Directeur général de la Ligue des Familles
Michel CORDIER, Administrateur de Grands-Parents pour le Climat
Nadia CORNEJO, ex-Secrétaire générale du Conseil de la Jeunesse Catholique
Elisabeth DEGRYSE, secrétaire nationale de l'Alliance nationale des mutualités chrétiennes
Valérie DEL RE, Directrice de Greenpeace
Edouard DELRUELLE, professeur à l'ULiège et initiateur du Pacte Social et Ecologique
Alexis DESWAEF, ex-Président de la Ligue des Droits humains
Fanny DUBOIS, Secrétaire générale de la Fédération des Maisons médicales
Ariane ESTENNE, présidente du MOC
Joris FAKROUNE, Secrétaire général du Conseil de la Jeunesse Catholique
François GOBBE, membre du Réseau pour la Justice fiscale
Philippe HENSMANS, Directeur d'Amnesty international – Belgique francophone
Mehdi KASSOU, Porte-Parole de la Plateforme citoyenne de soutien aux Réfugiés
Jean-Pascal LABILLE, Secrétaire générale de l'Union Nationale des Mutualités Socialistes
Denis LAMBERT, secrétaire de LaCoordination.org
Antoine LEBRUN, CEO du WWF
Nicolas LEMOINE, ex-Administrateur de la Fédération des Etudiants Francophones
Christine MAHY, Secrétaire générale du Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté
Fred MAWET, secrétaire générale de Changements pour l'Égalité
Maxime MORI, ex-Président de la Fédération des Etudiants Francophones
Sotieta NGO, Directrice du Ciré
Isabelle PHILIPPE, Directrice de CREDAL
Daniel PUISSANT, Secrétaire du Réseau pour la justice fiscale
Jean-François RIXEN, Directeur d'Ecoconso
Céline TELLIER, Secrétaire générale d'Inter-Environnement Wallonie
Felipe VAN KEIRSBILCK, secrétaire général de la CNE
Nicolas VAN NUFFEL, Président de la Coalition Climat
Pierre VERBEEREN, Directeur général de Médecins du Monde
Briec WATHELET, Coordinateur de la Campagne Tam-Tam
Arnaud ZACHARIE, Secrétaire général du CNCD-11.11.11

¹ Chaque personne signe en son nom propre. Chaque personne construit sa participation à LaCoordination.org comme elle le souhaite et définit elle-même la relation entre LaCoordination.org et son organisation.

10 priorités de la DNG

pour les niveaux de pouvoir régionaux et communautaires

Une transition énergétique

Définir une vision énergétique pour tendre vers 100% d'énergie renouvelable en 2050, avec un objectif d'au moins 58% d'électricité renouvelable d'ici 2030. Ceci doit mener à un plan cohérent pour l'utilisation rationnelle de l'énergie (sobriété) et l'efficacité énergétique, sans pénalisation des ménages les plus précaires, afin de réduire les gaspillages et les situations de surconsommation, ainsi qu'un développement rapide des énergies renouvelables.

Une mobilité durable

Augmenter régulièrement les dotations de la STIB et des TEC pour atteindre une augmentation nette de 25% au terme de la législature et augmenter les fréquences des autres transports en commun dans les zones urbaines et rurales avec une attention particulière pour ces dernières.

Un air de qualité

Interdire à l'horizon 2030 la vente de véhicules essence et diesel dans l'ensemble du pays et, dans l'intervalle, prendre de mesures significatives d'interdiction des véhicules polluants dans tous les centres urbains et de restriction générale de circulation en cas de pics de pollution.

Un plan logement

Adopter un plan de rénovation et d'isolation des bâtiments et un plan de construction de logements sociaux visant à 15% de logements sociaux via des quotas de construction par commune, modulés en fonction de zones prioritaires.

Un enseignement inclusif et de qualité

Poursuivre l'objectif du Pacte d'Excellence de réduire les inégalités scolaires, construire un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire jusqu'à 15 ans et poursuivre une stratégie de renforcement et d'investissement dans la qualité de l'enseignement maternel.

Une lutte transversale contre la pauvreté infantile et des familles

Evaluer l'impact des politiques fiscales, d'emploi, de logement, de santé, d'enseignement, de petite enfance... pour y traquer les causes fondamentales de la pauvreté infantile et prendre des mesures soutenant les familles précarisées partout où c'est nécessaire.

Une prospérité économique soutenable et partagée

Relancer le plan Marshall wallon en donnant la priorité aux secteurs des nouvelles technologies et à la conversion écologique de l'économie wallonne, en soutenant le développement des entreprises dans les secteurs de l'économie circulaire, de l'économie de fonctionnalité et du C2C.

Un parcours universel d'intégration

Garantir aux migrants l'accès à un parcours d'intégration permettant l'apprentissage de la langue et de la société, pour favoriser leur intégration socioprofessionnelle et leur accès à la nationalité.

Des accords de commerce et d'investissement justes et durables

Conditionner la ratification des accords de commerce et d'investissement à l'introduction d'un chapitre sur le développement durable doté d'un mécanisme de plainte et de sanction, sans clause d'arbitrage investisseur-Etat et respectueux des objectifs climatiques de Paris, des normes de l'OIT et des règles de transparence internationale de l'OCDE.

Une démocratie assainie

Renforcer la démocratie représentative par le décumul intégral et la limitation des mandats dans le temps (maximum 3 mandats).

1. Un environnement sain et une mobilité durable

1.1. Climat

Positionner la Belgique en faveur d'une révision des objectifs climatiques européens en ligne avec l'Accord de Paris: minimum moins 55% d'émissions de Gaz à Effet de Serre en 2030 et pour tendre vers une économie décarbonée bien avant 2050. **FED REG**

Adopter sans délai une loi spéciale sur le climat qui :

- met en œuvre, au niveau belge, l'Accord de Paris en fixant les objectifs belges à moyen et long terme, en établissant un Conseil climatique indépendant, une répartition structurelle intra-belge des objectifs climatiques sur la base de critères objectifs;
- débouche sur l'adoption de plans d'action concrets et socialement justes;
- tient compte de la dimension internationale du problème climatique et de la responsabilité historique de la Belgique par la mise en œuvre des obligations liées au financement international du climat. **FED**

Réviser le Plan national énergie climat avant la fin 2019 pour garantir qu'il respecte l'Accord de Paris, garantisse la justice sociale et développe une vision systémique, prenant en compte les nécessaires changements transformationnels de notre économie et de nos modes de vies. **FED REG**

Adopter un plan pluriannuel mobilisant les investissements publics et privés pour la transition juste vers une société décarbonée, résiliente et 100% renouvelable. Ce plan belge devrait idéalement s'articuler de manière cohérente avec le projet de Pacte Finance-Climat européen. **FED REG**

Adopter les mesures de mise en œuvre et de financement des stratégies régionales de rénovation et d'isolation des bâtiments et des logements (normes PEB obligatoire, passeport bâtiment, primes, programmes de rénovation, etc.), afin d'augmenter sans délai le rythme des rénovations et d'atteindre un bâti climatiquement neutre d'ici 2050, pour les secteurs résidentiel et tertiaire. **REG**

1.2. Energie

Éradiquer la précarité énergétique, défendre le "droit à l'énergie" :

- en soutenant les investissements nécessaires pour une rénovation efficace des logements des ménages en situation précaire et en les accompagnant. Développer des réponses qui ont un impact collectif plutôt que des démarches individuelles. **FED REG**
- en supprimant la TVA sur les tarifs sociaux de gaz et d'électricité, en établissant une tarification sociale basée sur les revenus réels et non sur les statuts sociaux, et en la découplant des prix pratiqués sur le marché. **FED**
- en sanctionnant les démarches commerciales abusives des fournisseurs, les clauses abusives (intérêts de retard, charge de la preuve...) dans les contrats, les erreurs de

facturation, et le recours abusif aux tribunaux... **FED**

- en dotant le Fonds Vande Lanotte de 80 millions € annuels (plutôt que 52) et en obligeant les fournisseurs à prolonger des contrats qui ont fait l'objet d'une intervention du Fonds. **FED**
- en interdisant les coupures pour les personnes vulnérables. **REG**

Définir une vision énergétique inter-fédérale avec une trajectoire menant la Belgique à réduire sa consommation d'énergie et tendre vers 100% d'énergie renouvelable en 2050. Le secteur électrique devrait être 100% renouvelable bien avant 2050, avec un objectif d'au moins 58% d'électricité renouvelable d'ici 2030. Ceci doit mener à un plan cohérent pour l'utilisation rationnelle de l'énergie (sobriété) et l'efficacité énergétique, sans pénalisation des ménages les plus précaires, afin de réduire les gaspillages et situations de surconsommation, ainsi qu'un développement rapide des énergies renouvelables. **FED REG**

1.3. Mobilité

Développer une politique de mobilité cohérente et coordonnée entre les différents niveaux de pouvoir, notamment à travers une vision interfédérale de la mobilité décrivant clairement le système de transports zéro carbone du futur et les étapes à atteindre (en 2030 et 2040) en matière de réduction de la demande, parts modales et choix technologiques. **FED REG**

Augmenter annuellement de 1 milliard d'EUR la dotation de la SNCB (**FED**) et augmenter régulièrement les dotations de la STIB et des TEC pour atteindre une augmentation nette de 25% au terme de la législature (**REG**). Accélérer la fin du projet de RER (**FED**), renforcer l'exploitation des lignes S en milieu urbain et péri-urbain (**FED**). Rouvrir des lignes en milieu rural (**FED**) et augmenter les fréquences des autres transports en commun dans les zones urbaines et rurales avec une attention particulière pour ces dernières. **REG**

Etablir un scénario clair (et réaliste, en lien proportionnel et inversé avec les capacités de se déplacer en transport en commun avec des fréquences, des points d'arrêts, des prix raisonnables) d'élimination progressive des voitures essence et diesel qui permette d'en arrêter la vente au plus tard en 2030. **FED**

Développer et investir dans des transports publics de haute qualité, respectueux de l'environnement et organisés autour de noeuds de correspondance multimodaux donnant accès à des transports partagés intégrés (nouveaux services de mobilité) accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec, en ville, un réseau dense de transport en commun de surface faisant la part belle aux sites propres, et sans délaisser les zones rurales. **FED REG**

Réformer en profondeur le système des « voitures salaires » et des cartes de carburant en vue de l'abolir avec une compensation équivalente pour les travailleurs dans le contexte de la mobilité durable, avec moins de voitures en circulation. **FED**

Entreprendre des démarches auprès des pays européens voisins pour mettre en place de manière coordonnée une fiscalité décourageant les déplacements en avion (taxe sur le kérosène et/ou taxe sur les billets d'avion). **FED**

Installer un moratoire sur la construction de toute nouvelle infrastructure routière. **REG**

Décarboner tout le parc automobile public. **FED REG**

Adopter un plan vélo : **FED REG**

- 20 % de part modale du vélo dans toutes les villes de 50.000 habitants pour 2030. **REG**
- renforcer les infrastructures vélos interurbaines (autoroutes vélos). **REG**
- TVA 6% à la vente et l'entretien de tous les vélos. **REG**
- des incitants fiscaux pour le shift modal pour les entreprises (transports et livraisons). **FED**

1.4. Biodiversité

Investir dans des zones naturelles et des réseaux bleus-verts comme tampons pour le climat, en prévoyant une politique active pour la perméabilité et en introduisant un stop au béton effectif. **REG**

Créer 1000 hectares de réserves naturelles et compléter le réseau Nature 2000. **REG**

Appliquer rigoureusement le Règlement Bois pour lutter contre les importations de bois illégal et dédier pour cela des ressources proportionnelles à l'importance du marché belge du bois ; et formaliser la coopération entre les entités administratives et judiciaires concernées par l'application du Règlement Bois. **FED**

Lutter contre la déforestation importée liée notamment à la consommation de viande, de soja, d'huile de palme et d'autres commodités liées à la déforestation. Faciliter et soutenir les initiatives prises par le secteur privé belge et avancer vers des mesures législatives au niveau national et européen.

Signer la « Déclaration d'Amsterdam vers l'élimination de la déforestation des chaînes de produits agricoles avec les pays européens ». **FED**

Continuer à agrandir la surface de réserves naturelles et assurer plus de connections entre elles, en faveur d'une diversification de la faune et de la flore. **REG**

1.5. Qualité de l'air

Mettre en place des mesures effectives d'interdiction de la circulation en cas de pics de pollution, avec des seuils d'alertes aux normes de l'OMS pour l'exposition aux différents polluants. **REG**

Prendre des mesures sur les autres causes de pollution (pesticides, etc.). **FED REG**

2. Une justice sociale

2.1. Plan logement (investissement public dans la construction/rénovation, mesure de soutien aux locataires du logement privé)

Adopter un plan de construction de logements sociaux visant à 15% de logements sociaux via des quotas de construction par commune, modulés en fonction de zones prioritaires. **REG**

Encourager l'investissement citoyen et associatif dans des coopératives immobilières sociales. **FED REG**

Soutenir les aménagements du domicile pour le maintien à domicile des personnes âgées ou porteuses de handicap(s). **REG**

Encourager via réduction de précompte immobilier la colocation dans des logements mixtes (personnes âgées, familles monoparentales, jeunes ...). **REG**

Inciter et soutenir les propriétaires bailleurs dans la rénovation des appartements mis en location. **REG**

Créer un fonds universel de garantie locative. **REG**

Organiser un cadastre des locations et des loyers. **REG**

Encadrer les loyers par zone. **REG**

Attribuer une allocation loyer ambitieuse pour les locataires les plus précaires ou pour les ménages candidats à un logement social. **REG**

Éliminer les discriminations en matière de logement locatif (parent solo, femme, origine, conditions de revenus, etc.). **REG**

Garantir des logements de transition pour les situations d'urgence et précaires. **REG**

Développer un Plan pour éliminer le sans-abrisme dans les 10 ans à venir, et pour éviter le sans-abrisme par la prévention. **REG**

Soutenir la création de logements étudiants au sein d' AIS dans des zones prioritaires. **REG**

2.2. Protection sociale : objectif éradication de la pauvreté

Fixer les pensions, allocations et indemnités minimales (chômage, invalidité, RIS, GRAPA et ARR personnes handicapées) au minimum au niveau du seuil de pauvreté (60% du revenu médian). **FED**

Fixer l'âge légal de la pension à 65 ans ou 40 ans de cotisation et en fonction de critères de pénibilité concertés. **FED**

Fixer la pension minimale pour carrière complète à 1.500 € par mois. **FED**

Individualiser toutes les prestations sociales (suppression du statut cohabitant). **FED**

Automatiser l'octroi des prestations sociales et autres dispositifs (maximum à facturer, statut BIM...). **FED**

Supprimer la dégressivité des allocations de chômage. **FED**

Réformer l'allocation d'insertion octroyée sur base des études en supprimant la limitation dans le temps et la limite d'âge **FED**

Supprimer le dispositif de contrôle des chômeurs et transférer les moyens utilisés dans le renforcement de l'accompagnement positif et la formation qualifiante. **FED REG**

Créer un observatoire interfédéral du non-recours aux droits sociaux mesurant la performance des autorités délivrant un droit à en permettre l'exercice réel. **FED REG FWB**

Créer et systématiser le test d'impact de réduction des inégalités et de diminution de la pauvreté.

Stopper la prolifération des mesures illisibles, simplifier la législation dans une perspective d'amélioration de sa compréhension et de l'accès effectif aux droits, et doter les CPAS des moyens d'informer sur les droits. **FED REG**

2.3. Un financement pérenne de la sécurité sociale

Abroger la nouvelle loi sur le financement de la sécurité sociale, la remplacer par une loi réformant en profondeur la dotation d'équilibre de la sécurité sociale et introduire une CSG. Cette dotation doit être un véritable instrument de solidarité finançant le socle actuel de protection sociale « universelle ». Elle doit être prélevée sur l'assiette suivante : **FED**

- salaires supérieurs à 5.000 € bruts/mois;
- revenus du capital;
- revenus immobiliers.

Revenir sur les mesures du tax shift qui ont contribué au sous-financement de la sécurité sociale en relevant progressivement le taux de cotisation sociale employeurs à 32,4%. **FED**

2.4. Un enseignement et une politique de l'enfance égalitaires et inclusifs **FWB REG**

Poursuivre l'objectif du Pacte d'Excellence de réduire les inégalités scolaires.

Construire un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire jusqu'à 15 ans.

Poursuivre une stratégie de renforcement et d'investissement dans la qualité de l'enseignement maternel, tel que prévu dans le « Pacte ».

Etablir un plan phasé visant progressivement la gratuité réelle des fournitures, de l'extrascolaire, des repas et des sorties éducatives.

Visibiliser le problème de pénurie d'enseignants en quantifiant le pourcentage des heures d'école qui ne sont pas assurées (par absence d'enseignant, maladies non remplacées,...).

Régénérer une parole positive sur l'école, les enseignants et les apprentissages, parole portée par les élus et les institutions.

Développer les projets d'inclusion scolaire et repenser l'organisation de l'enseignement spécialisé.

Intégrer explicitement la notion de genre (égalité fille/garçon et femme/homme) dans tous les décrets et textes officiels qui organisent l'enseignement.

Concevoir l'école comme un lieu de vie et d'apprentissage : les enfants vivent à l'école autant qu'ils y apprennent. Le rythme journalier doit donc s'appuyer sur une politique cohérente d'éducation articulant l'école, l'extrascolaire, le soutien scolaire, l'activité associative, le sport, les beaux-arts et la musique.

2.5. Un enseignement supérieur accessible

Tendre vers la gratuité via une politique d'harmonisation vers le bas des frais d'inscription et l'accès gratuit aux supports de cours.

Supprimer les examens et concours d'accès aux études.

Augmenter le nombre de bénéficiaires d'une allocation d'études, par modification des plafonds dont la progressivité est renforcée.

Revaloriser le montant des allocations d'études.

Supprimer le taux différencié pour les étudiants non-européens et le remplacer par un taux identique aux étudiants nationaux.

2.6. Un plan de lutte contre la pauvreté infantile et des familles FED FWB REG

Elaborer un plan ambitieux pour s'attaquer à la pauvreté des enfants et de leur famille, basé sur une évaluation des politiques existantes et s'attaquant aux causes fondamentales de cette problématique comme la faible protection financière des ménages avec enfants et la faible intégration des parents au marché du travail :

- réforme des systèmes fiscaux et sociaux par des mesures ciblées sur les ménages avec enfants, les familles monoparentales (ex. crédit d'impôt);

- investissements pour développer des services d'accueil de la petite enfance abordables et de qualité, avec des règles d'accès prioritaire pour les publics fragilisés, afin d'éviter la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté;
- activation d'autres leviers : notamment l'aide sociale, le logement, l'enseignement, la santé.

2.6. Un refinancement du secteur de la petite enfance FWB REG

Financer la réforme de l'accueil de la petite enfance selon les projections de l'ONE (125 millions à l'horizon 2025) et l'élaboration d'un plan « accessibilité petite enfance » devant permettre à tous les enfants en situation de pauvreté de fréquenter une collectivité dans un contexte favorable et de qualité, avant l'entrée à l'école maternelle :

- augmentation des taux de couverture dans les communes les plus pauvres (qui affichent actuellement les taux de couverture les plus bas) et garantie d'un taux de couverture minimum dans chaque commune ;
- révision de la grille barémique de la participation financière des parents et assurer la gratuité pour les familles au RIS ou au chômage ;
- règles d'accès prioritaire pour les publics fragilisés ;
- accompagnement des milieux d'accueil pour changer la posture des milieux d'accueil : ils doivent être non plus des lieux fermés sur leurs inscrits mais des services ancrés dans un territoire, travaillant en réseau avec les autres acteurs sociaux et qui maximisent leur utilité sociale pour la population environnante, en particulier les familles en situation de pauvreté.

2.7. Soutenir la parentalité dans toutes ses formes

Concevoir un dispositif public de soutien à la parentalité articulant l'ONE, les Centres de planning familiale et les CPMS. **FWB REG**

Rendre le Service des créances alimentaires (SECAL) plus accessible, plus performant et le doter de moyens suffisants pour répondre aux besoins de tous les bénéficiaires : **FED**

- suppression du plafond de revenus donnant droit à une avance sur pension alimentaire.
- multiplication de points de contact de proximité par la mise en place d'antennes du SECAL dans les Maisons de Justice.
- renforcement du personnel du SECAL.
- instauration d'un Fonds universel des créances alimentaires en Belgique.

3. Un travail de qualité

3.1. Réduire le temps de travail est un impératif politique, économique et de santé publique: la durée hebdomadaire du travail sera ramenée à 32h/semaine à l'issue de la législature. **FED**

3.2 Garantir la création d'emplois de qualité² **FED REG**

Lier directement les mesures de réduction de cotisations sociales et fiscales à des créations effectives d'emploi **FED**

Supprimer la loi Peeters et réinstaurer un encadrement négocié (au niveau interprofessionnel, sectoriel et d'entreprise) de l'organisation du temps de travail et des heures supplémentaires **FED**

Responsabiliser d'avantage les secteurs et les employeurs qui recourent à des formes d'emplois précaires lorsque ce n'est pas indispensable (CDD, temps partiels, travail de nuit...) **FED REG**

Supprimer les formes de « non emploi » mis sur pied par le gouvernement Michel (flexijobs, 500/6.000 € défiscalisés...) **FED**

Développer un plan positif et de « tolérance 0 » à l'encontre de toutes formes de discriminations et de ségrégations sur le marché de l'emploi **FED REG**

Réinstaurer un emploi public de qualité: suppression du moratoire des nominations, suppression du recours à l'intérim, réinvestissement et arrêt des mesures d'austérité **FED REG**
FWB

Construire un nouveau dispositif d'emplois de service public ne requérant pas de qualification, remplissant des missions qui font du bien aux personnes, à la vie collective et à l'environnement, et permettant, outre le service qu'ils rendent, de ranimer les compétences de ceux qui les exerceront et d'apprendre à partir de leurs potentialités.

3.3. Rééquilibrer la redistribution des gains de productivité **FED**

Abroger la loi de 1996 sur la compétitivité des entreprises pour libérer la négociation salariale,

Instaurer le salaire minimum interprofessionnel à 14 EUR/h,

² Un emploi de qualité garantit une autonomie financière individuelle, une protection sociale suffisante, un équilibre des temps professionnel, personnel, familial et social, des conditions de sécurité et l'absence de violence au travail, une reconnaissance et une valorisation sociale du travail et de l'emploi avec la possibilité de formation continue, de reconnaissance des compétences et d'évolution au cours de la carrière, une possibilité de représentation sociale et une implication du personnel dans l'organisation de l'emploi, et une accessibilité, sans discrimination, aux femmes issues de toutes les couches sociales et catégories socio-culturelles.

Lutter contre les faux indépendants et encadrer de façon stricte les relations individuelles de travail dans l'économie de plate-forme.

3.4. Protéger le travail et les travailleurs FED

Revoir la liste des maladies professionnelles incluant les risques psychosociaux (burn-out, stress professionnel), l'extension des cancers professionnels et les maladies dorso-lombaires

Mieux reconnaître les maladies professionnelles spécifiques des métiers majoritairement occupés par les femmes FED

Augmenter le financement des mesures de bien-être au travail (meilleur financement et encadrement des activités des services externes de prévention, abrogation de l'AR Peeters sur la réintégration obligatoire des travailleurs en incapacité de travail) FED

Réorienter les moyens destinés au contrôle des chômeurs et aux politiques d'activation vers l'accompagnement dans l'insertion socioprofessionnelle. REG

Rehausser la concertation sociale vers les niveaux sectoriels et interprofessionnels plutôt que dans la contractualisation quasi-individuelle FED REG

Créer un compte individuel pénibilité/fin de carrière. FED

3.5 Permettre un équilibre vie privée-vie professionnelle

Offrir des services collectifs accessibles et de qualité pour l'accueil des enfants. FWB

- des structures d'accueil de la petite enfance accessibles géographiquement et financièrement :
- de l'accueil extrascolaire gratuit ;
- des activités extrascolaires accessibles financièrement et géographiquement ;
- des structures d'accueil flexible en termes d'horaires et accueil d'urgence ;

Octroyer des congés (parental/paternité/maternité) accessibles aux familles atypiques, qui ne renforcent pas les écarts de genre. FED

Promouvoir la conciliation vie privée/professionnelle comme le droit à la déconnexion, la flexibilité choisie, le télétravail, etc. FED

4. Une prospérité économique soutenable et partagée

4.1. Un financement de l'économie par des capitaux éco et socio responsables UE FED REG

Adopter un plan Finance-Climat via le financement par la BCE de la BEI afin de mobiliser 1.000 milliards d'euros au cours des 5 ans de la législature pour la transition écologique et sociale européenne. UE

Réviser les règles budgétaires européennes pour exclure du pacte de stabilité budgétaire les investissements productifs dans les secteurs d'avenir. UE

Relancer le plan Marshall wallon en donnant la priorité aux secteurs des nouvelles technologies et à la conversion écologique de l'économie wallonne. REG

Orienter une politique d'investissement vers l'économie locale, réelle, présentant une plus-value sociale et environnementale grâce aux instruments publics de financement de l'économie (sociétés régionales d'investissement ou de gestion des participations, Société Fédérale d'Investissement, ...). FED REG

Soutenir le développement des entreprises dans les secteurs de l'économie circulaire, de l'économie de fonctionnalité et du C2C. REG FED

Développer une nouvelle politique agricole et alimentaire commune basée sur la transition agro-écologique et l'alimentation solidaire, répondant en priorité à la demande européenne en éliminant les excédents et déficits structurels, et mettant fin à toute forme de dumping vis-à-vis des pays en développement. UE REG

Adopter un plan de désinvestissement dans les énergies fossiles et les secteurs économiques les plus polluants avec l'objectif de diminuer de 50% ces investissements d'ici 2024. FED REG

Créer, au départ de Belfius et de la Banque de la Poste, un pôle bancaire public (comme c'est le cas en Allemagne) orienté vers la transition énergétique, le soutien aux PME et la création d'entreprises, le financement de projets de création d'infrastructures, de logements, le financement d'infrastructures communales, etc. FED

Instaurer un encouragement fiscal à investir dans des fonds de développement qui mobilisent l'épargne solidaire, afin de compléter l'action des outils de financement public en mobilisant l'épargne citoyenne vers des projets s'inscrivant dans l'économie réelle, locale et inclusive. FED

Orienter les programmes d'achat d'actifs financiers de la Banque centrale européenne exclusivement vers les activités qui présentent une plus-value sociale et environnementale (résolution adoptée le 29 mai 2018 par la Commission des affaires économiques et monétaires du parlement européen. **UE, FED**)

4.2. Un secteur bancaire régulé **FED**

Séparer de manière effective des banques d'investissement et de dépôt. **FED**

Concrétiser une exigence de fonds propre relevée à 10 % en proportion du total des actifs non pondérés des banques afin d'augmenter leur résistance en cas de pertes. **UE FED**

Soutenir le développement de (banques) coopératives, qui financent l'économie réelle. **FED**

Soutenir les coopératives de micro-finance, qui permettent l'inclusion financière et la création d'entreprises de personnes exclues par le secteur bancaire traditionnel. **FED**

Instaurer une taxe européenne sur les actions, les obligations et les produits dérivés ainsi que sur les échanges de devises, afin de décourager les spéculations hasardeuses et de mobiliser des recettes propres pour financer la transition écologique et numérique. **UE FED**

4.3. Des accords de commerce et d'investissement justes et durables **REG FED**

Conditionner la ratification des accords de commerce et d'investissement à :

- intégration d'un chapitre contraignant imposant le respect des normes sociales, environnementales et sanitaires par un mécanisme de plainte et de sanction;
- absence d'une clause d'arbitrage « investisseur contre Etat »;
- compatibilité avec l'Accord de Paris sur le climat, avec les normes de l'OIT et les règles de transparence fiscale de l'OCDE.
- intégration d'une clause de respect des droits humains.
- intégration d'une "liste positive" pour la libéralisation des services.

Réformer le modèle belgo-luxembourgeois d'Accord bilatéral sur l'investissement en y intégrant les conditions mentionnées au paragraphe précédent. **REG FED**

Adopter une loi belge pour le devoir de vigilance des firmes transnationales (comme c'est le cas en France), leur imposant de prévenir toute atteinte aux droits humains au sein de leurs chaînes de production, de leurs filières d'approvisionnement ou de leurs filiales. **FED**

5. Une fiscalité juste

5.1. Appuyer la fiscalité sur un principe de progressivité d'imposition des revenus et patrimoines réels. FED

Globaliser l'ensemble des revenus réels (travail/immobilier/capital) et renforcer la progressivité de l'impôt (relèvement de la quotité exemptée d'impôt et rétablissement de tranches supérieures d'imposition pour les très hauts revenus).

Dresser un registre des patrimoines permettant la levée d'un impôt sur la fortune pour les gros patrimoines (les 1% les plus riches).

Introduire une taxation sur les plus-values de cession d'actifs.

Lancer quatre procédures permettant à l'administration fiscale de faire contribuer tous les citoyens sur base de leurs moyens réels :

- mise à jour du cadastre immobilier,
- relevé des comptes bancaires, comptes-titres, assurances en cours,
- relevé des noms des actionnaires,
- possibilité d'accès à tous les coffres forts bancaires.

5.2. Lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale FED

Réaliser l'ensemble des recommandations adoptées suite à la Commission d'enquête de 2009 sur la fraude fiscale.

Arrêter l'hémorragie continue depuis 10 ans du personnel des Finances (37 % d'agents en moins, en 10 ans) et recruter du personnel supplémentaire au contrôle fiscal de l'Administration Général de la Fiscalité (AGFisc) (moins de 50% en 5 ans).

Lever le secret bancaire fiscal par l'échange automatique des informations financières entre banques et administration fiscale.

Etablir un registre public des bénéficiaires ultimes des sociétés, fondations, trusts, etc.

Séparer strictement les activités de certifications de compte de celles du conseil fiscal, en interdisant à un même opérateur ou apparenté d'être actif sur ces deux marchés.

Imposer des sanctions sévères pouvant aller jusqu'à la fermeture ou suspension à l'égard des parties prenantes et intermédiaires impliqués dans des fraudes et évasion fiscales: avocats fiscalistes, comptables, bureaux fiscaux et sociétés d'audits.

Engager du personnel supplémentaire à l'ISI (Inspection Spéciale des Impôts) et renforcer ses liens avec la Justice et la police.

Protéger et soutenir les lanceurs d'alerte, agissant dans l'intérêt général en matière de

fiscalité, même en cas d'actes légaux ou non fautifs, comme par exemple à propos des «rulings».

5.3. Clarifier l'impôt des sociétés

Mettre fin au régime des « rulings » (rescrits fiscaux) secrets permettant aux grandes entreprises de négocier leurs obligations fiscales, ou au minimum imposer leur publication intégrale. **FED**

Imposer à toutes les firmes transnationales la publication de rapports pays par pays, reprenant la liste des activités, la masse salariale, les profits dégagés et impôts payés par l'ensemble des entités juridiques composant chaque groupe transnational. **UE**

Mettre fin au système de fiscalité par « entité séparée » des multinationales et le remplacer par un système de taxation unitaire, tenant compte principalement pour chaque unité du volume de ventes et du nombre de travailleurs (proposition européenne ACIS ou CCCTB). **UE**

Taxer l'économie digitale et les GAFAs, via une taxation unitaire (même si une taxe exceptionnelle peut constituer une solution provisoire). **UE**

Supprimer diverses formes d'exemptions ou de réductions d'impôts comme les intérêts notionnels, Patent Boxes et autres avantages fiscaux similaires. **FED**

Mettre fin aux clauses d'arbitrage secret dans les traités de prévention de double imposition. **FED**

6. L'égalité et la liberté dans la diversité

6.1. Une politique d'asile et d'immigration humaine mais humaine FED

Mettre en œuvre une politique migratoire basée sur les recommandations du Pacte mondial pour les migrations, en facilitant notamment la mobilité professionnelle et académique, ainsi que le regroupement familial.

Confier la compétence « migrations » à une conférence interministérielle dynamisée par un commissaire interfédéral, afin de sortir du leadership de l'Office des Etrangers, et s'appuyer sur les partenaires sociaux et le système scolaire pour organiser l'intégration, la reconnaissance des compétences et l'inclusion dans le travail.

Garantir aux migrants l'accès à un parcours d'intégration (et pour leurs enfants un accès à l'accueil y compris avant l'entrée à l'école) permettant l'apprentissage de la langue et de la société, pour favoriser leur intégration socioprofessionnelle et leur accès à la nationalité. REG

Transformer la question de l'intégration sociale en création de valeur économique avec la participation des partenaires sociaux notamment en mobilisant l'accord interprofessionnel.

Adopter un plan de lutte contre la discrimination à l'embauche des migrants extra-européens.

Personnes en séjour irrégulier

Dépénaliser le séjour irrégulier.

Fixer une politique dotée de critères clairs de régularisation et de réinsertion sur le marché du travail négociée avec les partenaires sociaux.

Créer une commission indépendante de régularisation.

Intégrer l'aide médicale urgente dans l'assurance soins de santé.

Demandeurs d'asile

Créer de centres d'accueil et d'orientation pour les migrants en transit.

Revoir le règlement de Dublin au profit d'une répartition équitable des réfugiés entre Etats membres de l'UE selon des critères clairs et objectifs. UE

Systématiser une politique de genre, transparente, dotée de moyens suffisants, menée par les institutions chargées des procédures administratives.

Voies sûres et légales de migration

Octroyer des visas humanitaires sur base de critères clairs et objectifs. FED

Revoir les accords d'externalisation des frontières et la déclaration commune Turquie-UE. UE

Soutenir la Grèce pour « vider » ses îles en fournissant une aide juridique suffisante et de qualité aux personnes en attente, tout en leur garantissant des conditions d'accueil humaines et respectant les standards en la matière. **FED UE**

Lutter contre la traite et le trafic d'êtres humains.

Améliorer la protection des victimes (notamment en termes de titre de séjour) y compris après la fin de la procédure judiciaire. **FED**

Interdire l'enfermement des enfants. Point. **FED**

6.2. Un plan coordonné de lutte contre les violences faites aux femmes

Se baser sur les recommandations du rapport alternatif de la société civile consacré à la mise en œuvre en Belgique de la Convention d'Istanbul. **FED REG FWB**

Réaliser une évaluation en profondeur de l'état d'avancement du plan d'action transversal de lutte contre les violences faites aux femmes. **FED FWB REG**

Mettre en place les modalités permettant une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) de qualité, avec la collaboration d'associations reconnues. **FWB**

6.3. Un plan de lutte contre le racisme FED REG FWB

Elaborer un plan d'action interfédéral contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, sur base d'une concertation avec les acteurs de terrain et en particulier avec les organisations qui défendent les intérêts des victimes du racisme. Le processus mobilisera tous les acteurs pertinents : autorités publiques, partenaires sociaux, société civile, acteurs judiciaires, académiques...

Mettre en place d'une politique de la diversité, sous tous ses aspects, et avec tous les partenaires concernés (pouvoirs publics, associations, entreprises).

6.4. Une justice refinancée, égalitaire et accessible FED

Refinancer la justice afin de traiter toutes les procédures dans des délais raisonnables garantissant une protection objective des droits de chacun.

Assurer la résorption de l'arriéré judiciaire.

Renforcer la justice de première ligne (justice de paix, juridictions sociales et pénales).

Réformer l'aide juridique pour la rendre accessible au plus grand nombre sous la forme d'une assurance mutuelle obligatoire (dotation de l'Etat + cotisation personnelle progressive à partir d'un plafond de revenu).

Définir comme priorité du parquet la lutte contre la fraude fiscale, le blanchiment, la

xénophobie et les violences liées au genre.

Evaluer le Tribunal de la Famille en tenant compte de l'évolution des formes de famille et des inégalités entre les sexes.

Lancer une réflexion en profondeur et prendre les mesures qui s'imposent pour une dépénalisation de l'usage des drogues douces, avec l'aide des associations et intervenants concernés.

6.5. Réformer le système pénitentiaire

Ramener le nombre de détenus sous la moyenne européenne en évitant notamment d'utiliser la prison comme méthode de gestion de la précarité.

Initier dès la privation de liberté un processus de réinsertion et ainsi atteindre les taux de récurrence inférieurs aux nations les plus performantes. A cette fin, augmenter l'encadrement psychosocial afin de permettre un suivi de chaque détenu durant son incarcération.

Mettre en œuvre le plan de détention individuel prévu dans la Loi de Principe de 2005.

Développer des conditions de détention modulables en fonction du comportement des détenus, visant à développer leur autonomie et leur capacité de jugement, afin de faciliter leur réinsertion dans la société.

Revaloriser le métier de surveillant pénitentiaire, accompagné d'une amélioration de la formation initiale, de l'instauration de formation continuée et d'accompagnement psychologique dans l'exercice de ce métier difficile et négligé.

Revoir en profondeur le Masterplan de rénovation des prisons, afin de l'inscrire dans un projet pénitentiaire orienté vers la réinsertion des personnes ayant commis des délits plutôt que vers leur punition. En particulier, réévaluer l'adéquation du projet de prison de Haren avec une telle politique de réinsertion.

Poursuivre le mouvement d'hébergement des internés en dehors des prisons conformément aux recommandations de plusieurs instances internationales (Comité contre la Torture du Conseil de l'Europe, Conseil des droits de l'homme des Nations Unies).

Créer, comme le propose la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la protection des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, un Fonds de garantie national, géré par l'État. Un tel fonds indemniserait rapidement les victimes (y compris les victimes étrangères) sur base d'une procédure simple et facilement accessible.

Evaluer les mesures prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, telles que celles liées à la collecte, au traitement et au partage de données à caractère personnel dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la radicalisation, notamment dans la «base de données dynamique», ainsi que sur l'échange de données avec d'autres pays, sera menée afin de mesurer leur efficacité et l'impact qu'elles ont eu ou pourront avoir sur le

respect des droits humains. Cette mission devrait être supervisée par l'Institution nationale des droits humains, dont la mise en place sera accélérée.

Octroyer aux combattants belges à l'étranger et à leurs familles une assistance consulaire lorsque leurs droits humains risquent d'être gravement violés. Mettre en œuvre les mesures nécessaires pour rapatrier les enfants. **FED FWB**

Renforcer les garanties du respect du secret professionnel : transfert des données entre services d'intérêt divergents, visites domiciliaires, délation à supprimer à tous les niveaux de pouvoir...

7. La santé et le bien-être

7.1. Une politique de santé qui agit sur les déterminants de santé et les inégalités sociales: FED REG

Développer à chaque niveau de pouvoir le principe de « health in all policies ». EUR FED REG

Adopter des plans inter-fédéraux avec des mesures concrètes de prévention, de réduction des risques et des objectifs mesurables pour : FED REG

- l'alcool, le tabac et les autres assuétudes.
- la pollution de l'air.
- la santé mentale.
- les personnes en situation de handicap de grande dépendance.
- le vieillissement.

Garantir l'accessibilité financière complète des soins de base.

Automatiser l'octroi du droit à l'intervention majorée. FED

Étendre le droit de substitution du pharmacien pour la délivrance de médicaments. FED

Supprimer les systèmes subsidiaires (Aide médicale urgente, compétence de la justice sur la santé des détenus, compétence de Fedasil sur la santé des demandeurs d'asile) pour les intégrer dans la couverture universelle de santé.

Soutenir des mécanismes d'accrochage (fonction 0,5) pour rapprocher le système de santé des personnes subissant des phénomènes d'exclusion. FED

7.2. Une régulation renforcée du secteur des soins de santé FED REG

Exiger la transparence totale dans le secteur des médicaments (notamment dans le financement de la recherche, dans l'acquisition des brevets, dans la fixation du prix et du niveau de remboursement des médicaments,...) et des dispositifs médicaux. FED

Supprimer l'article 81 et le renforcement de la concertation au sein de l'INAMI dans la fixation des prix des nouveaux médicaments FED

Supprimer la possibilité du conventionnement partiel et revalorisation de l'attractivité du conventionnement. FED

Supprimer tous les suppléments d'honoraires pour les patients hospitalisés. FED REG

Mettre en place une assurance autonomie financée de manière progressive en fonction des revenus. REG

Mettre en place un financement plus forfaitaire des actes médicaux des dispensateurs de

soins prévoyant également des incitants à la qualité des soins. **FED**

Soutenir la création de maisons médicales ou de santé et le déploiement de leur offre sur l'ensemble du territoire. **FED REG**

Etablir un plan pour la limitation de la consommation d'antibiotiques. **FED**

7.3. Une politique de soutien de l'offre de soins FED REG

Baser la norme de croissance budgétaire des soins de santé dynamique sur les besoins et pas sur les ressources.

Améliorer le bien-être du personnel soignant.

Réformer le contingentement et le numerus clausus.

Etablir un plan « déserts médicaux » et « professions de soins en pénurie ».

Renforcer la première ligne de soins.

Renforcer la coordination entre la première et la seconde ligne d'aide et de soins dans une perspective de système intégré.

Evaluer le refinancement du secteur hospitalier.

Instaurer une trajectoire de prise en charge des mères et nouveau-nés après l'accouchement adaptée à chaque situation que ce soit à l'hôpital ou à domicile (et non l'imposition à toutes d'un retour rapide à domicile).

Supprimer l'assimilation au congé de maternité de la liste des absences pour maladie dans les 6 semaines précédant l'accouchement.

7.4. Handicap de grande dépendance FED REG

Concrétiser les engagements pris dans le cadre des « Plans grande dépendance » wallon et bruxellois adoptés en 2014 pour développer des places dans des services diversifiés à destination des adultes handicapé.e.s de grande dépendance.

8. Une politique internationale juste

8.1. Une coopération au développement efficace. FED

Consacrer 0,7% du RNB pour l'aide publique au développement (APD).

Consacrer 3% du budget de l'APD à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire (ECMS).

Concentrer l'aide belge dans les pays les moins avancés et les États fragiles.

Adopter une note stratégique sur l'intervention de la Coopération belge dans les États fragiles.

Créer une Conférence interministérielle sur la Cohérence des politiques en faveur du développement durable (CPDD).

Mobiliser, dès 2020, 500 millions EUR par an, nouveaux et additionnels à l'APD, pour financer l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques dans les pays pauvres.

8.2. Une diplomatie en faveur de la démocratie et des droits humains :

Soutenir au sein des instances intergouvernementales (NU, Conseil de l'Europe, Conseil des droits de l'homme,...) toutes les initiatives renforçant les droits humains, les initiatives de développement durable et de protection dynamique du climat. FED

Mettre en œuvre les Lignes de conduite de l'Union européenne, notamment par une formation régulière (journées diplomatiques) de nos représentants sur le terrain. FED REG

8.3. Une politique de ventes d'armes respectueuse des droits humains et du droit humanitaire.

Réviser le décret wallon sur les ventes d'armes, afin de garantir une meilleure transparence et un meilleur contrôle parlementaire. FED REG

Lancer une commission d'enquête parlementaire, afin d'examiner tout le processus d'information, de consultation et de décision qui a permis la vente et la livraison d'armes à des pays violant manifestement les critères du décret wallon. REG

9. Une démocratie assainie, rempart contre le populisme et les extrêmes

9.1. Six principes FED REG FWB

- ✓ Une démocratie représentative par la participation citoyenne.
- ✓ La concertation sociale au niveau interprofessionnel et sectoriel.
- ✓ Des conseils consultatifs dans leur fonction dialectique et d'accompagnement du changement.
- ✓ La vivacité de la société civile, son indépendance, sa capacité de proposition, d'action et de contestation.
- ✓ Une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire.
- ✓ Des espaces de dialogue entre les différents corps sociaux.

9.2. Les nouveaux mécanismes FED REG FWB

Instaurer le décumul intégral et limitation des mandats dans le temps (maximum 3 mandats).

Instaurer une Initiative citoyenne régionale et fédérale, obligeant le gouvernement à prendre en compte une mesure soutenue par un quota déterminé de citoyens (sur le modèle de l'Initiative citoyenne européenne).

Créer un Commissariat général à la transition citoyenne auprès de chaque parlement pour soutenir le respect des six principes ci-dessus.

Créer, en lien avec le Sénat, une assemblée citoyenne interfédérale participative et délibérative dont les objectifs seront de :

- renforcer le dialogue entre les élus et les citoyens à travers la constitution de panels citoyens tirés au sort.
- pérenniser notre patrimoine naturel (environnement et santé) dans l'intérêt des générations présentes et futures et intégrer le respect des ressources et des limites de la planète dans le fonctionnement de notre démocratie, préalable indispensable à plus de justice environnementale et sociale.

Faire du Conseil de la Jeunesse Francophone une structure performante, vraiment représentative et participative, plus ouverte et mixte, et organiser le développement d'une culture de la participation de la jeunesse, de liberté d'expression, d'opinion pour favoriser l'esprit critique.

Renforcer les mécanismes de contrôle des droits fondamentaux, tels que l'Institut National des Droits de l'Homme et le protocole facultatif relatif à la Convention contre la Torture des Nations Unies.

Générer les conditions qui rendront effectives l'égalité et la diversité dans le paysage audiovisuel et médiatique en FWB, que ce soit dans les équipes qui composent les rédactions,

au sein des ressources humaines et dans les contenus afin que la société soit représentée dans son ensemble

9.3. L'égalité des sexes FED REG FWB

Assurer l'application de la loi de « gender mainstreaming » adoptée par la Belgique en 2007, qui vise à intégrer, à tous les niveaux de prise de décision politique, une évaluation d'impact que ces décisions peuvent avoir sur les femmes et les hommes. Il s'agit également d'adopter une approche transversale des problématiques d'inégalité et des discriminations liées au genre, l'origine et à la classe et une vigilance quant à la manière dont ces discriminations interagissent et se renforcent.

Organiser des Assises des Droits des Femmes à l'occasion du 40ème anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes.

9.4. La dé-marchandisation de certaines activités FED REG FWB

Soutenir, via les accords du non-marchand, les femmes et les hommes qui œuvrent dans ces secteurs par :

- une offre d'emploi de qualité.
- une formation initiale et continue de qualité.
- le bien-être au travail.

Organiser une large réflexion sociétale sur la digitalisation de l'économie pour en anticiper les impacts en termes de démocratie, de travail, d'économie, de santé, d'éducation, et de bien-être.